

Sécurité routière : la police municipale vient au collège

Les élèves de Camille-Claudé ont été sensibilisés aux dangers de la route

Dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et profitant du mois de la sécurité routière, Lucie Crampette, nouvelle principale du collège Camille Claudé et son adjoint, Cherif Tahri étaient présents, mercredi 4 octobre, pour accueillir une équipe de la police municipale venue faire une heure de sensibilisation à la prévention routière auprès de chacune des classes de 3^{ème} de l'établissement. Chaque mois, en France, 180 jeunes de 15 à 24 ans meurent à la suite d'un accident de la route. Autrement dit, chaque mois, c'est pratiquement l'effectif de six classes qui disparaît. C'est aussi plus de 26 % des tués pour moins de 15 % de la population. L'âge du collège précède juste cette période de grand risque où les jeunes paient très cher leur début d'autonomie dans leurs déplacements. C'est aussi l'âge de la contestation qui rejette volontiers toute consigne et toute contrainte. Cette action de prévention à la sécurité routière, encadrée par la police municipale, s'est déroulée sur l'espace public, en face du collège, en situation réelle de circulation.

L'objectif : la prise de conscience

La première étape de la démarche est la prise de conscience des risques encourus, ce qu'a voulu pointer du doigt le policier municipal Franck : "En dehors du port obligatoire de la ceinture devant et à l'arrière en voiture et de l'interdiction de téléphoner au volant, vous avez à 14 ans l'âge d'utiliser des deux roues motorisées et je vais vous parler des dangers encourus et du port obligatoire des gants et du casque. Il vaut mieux marcher mais arriver entier que de dire je monte derrière



Les policiers municipaux ont longuement échangé avec les collégiens, qui seront les conducteurs de demain. Une action de sensibilisation qui a fait l'unanimité.

/PHOTO B.BU.

mon copain qui prend des risques." Il a insisté sur les côtés négatifs, dangereux, voire néfastes, même ceux liés à l'alcool et à la drogue mais a justifié son propos : "Je ne fais pas ça pour vous plomber la journée. On n'a qu'une vie et mon but est de vous voir traverser l'adolescence en toute sécurité. Sachez bien que la sécurité routière commence à partir du moment où vous sortez de la maison ou du collège."

Les élèves ensuite se sont postés tour à tour derrière les jumelles pour constater de visu les excès de vitesse des automobilistes sur l'avenue du 8 mai sur laquelle la circulation est limitée à 30 km/h. "C'est vous qui procédez au contrôle de vitesse au moyen du cinémomètre la-

ser, mais l'automobiliste que nous allons arrêter ne sera pas verbalisé car même si nous sommes présents, vous n'êtes pas assermentés donc pas habilités. Le laser calcule le temps qu'il a mis pour aller jusqu'au véhicule et le temps à revenir à la jumelle. Connaissant ce laps de temps il peut immédiatement afficher la vitesse à laquelle se déplace le véhicule vers nous", explique Mickaël.

Les conducteurs interpellés, après avoir coupé le moteur de leur véhicule, devaient présenter à Christophe les documents requis, permis de conduire, certificat d'immatriculation et attestation d'assurance. Les jeunes assistaient attentifs au contrôle des papiers, au degré d'usure des pneumatiques, à la

conformité et au bon état des plaques minéralogiques, à la présence de la vignette d'assurance et le cas échéant de la vignette du contrôle technique sur le pare-brise, à l'absence de parties tranchantes et saillantes sur le véhicule, etc. L'an prochain, ce sera l'âge du lycée et, pour beaucoup de ces collégiens, celui du cyclomoteur et de la conduite accompagnée avec tous les risques encourus. C'est dire combien l'enseignement de la sécurité routière est primordial et la démarche des collèges à destination des actions pédagogiques sur ce thème et plus largement sur la thématique de la mobilité citoyenne entre parfaitement dans le cadre de l'enseignement.

B.Bu.